

rendez-vous RDV

la lettre du CAUE de la Drôme
N°78 // NOVEMBRE 2024

Valence Le végétal transforme l'espace public

“Mettre la santé au
premier plan des choix
d'urbanisme”

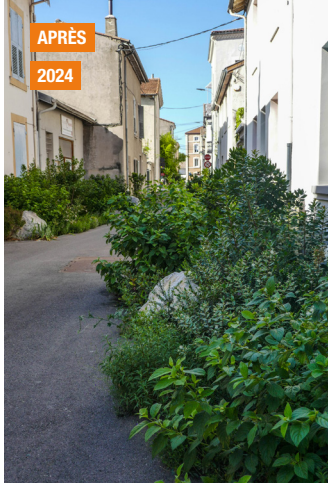
Julien Neasta
Agence régionale de
santé (ARS)

- L A
D R O
M E -

c|a.u.e



AVANT
2019



APRÈS
2024

Valence

Le végétal transforme l'espace public

Depuis deux ans, les riverains et les usagers des rues Chorier et Victor Jacquet à Valence profitent d'un espace public apaisé, rafraîchi et embelli par des plantations. À la place d'anciens trottoirs très étroits, la Ville a aménagé des massifs de vivaces et d'arbustes en pleine terre transformant ainsi le visage et les usages de ces rues. Ces réalisations illustrent la métamorphose du paysage valentinois engagée en 2019 avec la "massification" des plantations et la mise en place d'un plan volontaire en faveur des arbres.

Après plusieurs étés caniculaires, la Ville de Valence commande en 2019 une étude thermographique pour mesurer les températures au sol et capter les températures ressenties. Une cartographie des secteurs souffrant le plus de la chaleur est établie. Elle confirme que les "points chauds" sont couverts de revêtements minéraux et dépourvus de végétation. Cette même année, un épisode neigeux précoce endommage plus de 2 500 arbres. Les élus réalisent alors le rôle précieux des arbres et du végétal pour la qualité du cadre de vie. Ils décident de saisir toutes les opportunités dans l'espace public pour investir dans des plantations. Cette présence renforcée du végétal vise à apporter de la fraîcheur, à réguler les eaux pluviales ou à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Il s'agit aussi d'apporter un peu de nature aux citoyens et de leur conférer un environnement embelli, plus apaisé et propice à améliorer leur santé.

Un ambitieux "plan arbre"

En 2020, un engagement est pris lors des élections municipales pour plus de végétal en ville. Tout commence avec un "plan arbre" visant 10 000 nouveaux arbres d'ici 2026, le renouvellement des sujets vieillissants ou fragilisés, la création de boisements urbains et péri-urbains en mode participatif ou de vergers pédagogiques. L'inventaire géolocalisé du patrimoine arboré est alors mis à jour et précisé. La superposition cartographique des arbres existants et du relevé thermographique met en évidence les lieux à arborer en priorité pour plus de fraîcheur. Puis, pour décider de planter ou non et pour choisir le bon aménagement au bon endroit, des échanges sont organisés entre les différents services de la Ville intervenants sur la voirie.

Discuter ensemble de l'environnement, des usages, des contraintes (présence de réseaux, enjeux de sécurité ou d'accessibilité, etc.) ou de l'entretien futur doit permettre des aménagements judicieux et pérennes. Les essences sont variées et choisies avec soin dans des pépinières locales pour mieux résister aux aléas – sécheresses, inondations, ravageurs... – et pour limiter les besoins en entretien.

Des espaces du quotidien renouvelés

La réflexion sur les arbres fait reconsidérer le rôle et la place du végétal dans l'espace public. Des fosses de plantation plus généreuses et en pleine terre – sauf à de rares exceptions – sont prévues. Les pieds d'arbres sont plantés de formations végétales denses et étagées pour créer des microclimats plus frais et pour éviter des sols nus qui se dessèchent.

Sur le centre ancien, la Ville a sollicité l'appui d'un paysagiste-concepteur⁽¹⁾ pour repérer tous les lieux susceptibles d'être plantés, depuis le plus petit délaissé jusqu'à de plus grands espaces aux abords de l'hôtel de ville, du musée ou de l'université Latour-Maubourg... Pour chacun de ces lieux, les élus ont arbitré parmi des propositions plus ou moins ambitieuses. Depuis, on voit "reverdir" le centre-ville. Sur un trottoir, en pied de façade ou à un carrefour, le végétal investit chaque recoin pour amener une touche verte et un faciès plus attrayant.

Des points de verdure et de fraîcheur modestes en taille insufflent aussi un vrai changement d'atmosphère dans les autres quartiers, à l'image des aménagements pourtant simples et relativement économes des rues Chorier et Victor Jacquet⁽²⁾. Ici, le nouvel enrobé



- ▲ La rue Chorier devenue une rue jardinée et une zone de rencontre où il fait bon cheminer.
- Une touche verte foisonnante créée en pleine rue piétonne commerçante : ce massif planté de façon étagée de vivaces, d'arbrisseaux et de petits arbres anime les lieux.

a juste été réduit en largeur et scié pour installer en pieds de façades des fosses en pleine terre agrémentées de plantations denses et fleuries. Celles-ci sont assez hautes pour obliger les automobilistes à ralentir mais pas assez pour cacher les enfants. Ces massifs recueillent une partie des eaux de pluie et réduisent la place dévolue aux voitures⁽³⁾. Plus en sécurité, les piétons osent cheminer de front dans ces "espaces de nature en ville" très appréciés car rafraîchis, plus confortables et plus tranquilles aussi.

Plantations et sol perméables

Les végétaux ont besoin de terre végétale, la désimperméabilisation des sols et leur nivellement vont donc de pair avec la végétalisation. Le principe : récupérer les pluies pour les végétaux, en guidant l'eau vers les fosses de plantation. Ceci a l'avantage d'éviter une surcharge des réseaux enterrés et de recycler l'eau grâce à la filtration des racines. De plus, la diminution des surfaces minérales au bénéfice de surfaces perméables et végétalisées permet de tempérer les chaleurs excessives, la transpiration des feuilles et l'évaporation au niveau du sol faisant baisser les températures⁽⁴⁾. La place de Dunkerque – l'un des points les plus chauds relevés dans l'étude thermographique – est ainsi devenue un nouvel îlot de fraîcheur⁽⁵⁾. Les eaux pluviales de ce vaste parking arboré sont intégralement gérées en surface, par infiltration directe au travers de revêtements perméables ou par écoulement dans des noues végétales. Les arbres et ces noues agrémentent et rafraîchissent les parcours piétons.

La désimperméabilisation assortie de plantations se décline sur d'autres espaces souffrant de surchauffe : les cours d'école. Dans cinq groupes scolaires, la quasi-totalité de l'enrobé au sol a été remplacée par des stabilisés non liés et perméables ou par des espaces plantés. Le rafraîchissement des lieux et la présence de nature contribuent à créer un climat plus apaisant le temps des récréations et à améliorer les conditions d'apprentissage. Les enfants et les enseignants sont ravis de ces changements, et ceux des autres établissements impatientes de tenter l'aventure.

Essaimer auprès des habitants

Chaque touche végétale participe d'une ambiance apaisée et rafraîchie propice à un cadre de vie urbain plus sain. La Ville a donc aussi créé "un permis de jardiner" pour des riverains prêts à entretenir des pieds de façades ou d'arbres. Ne l'oublions pas : le domaine privé constitue la plus grande part des villes et des villages. Espérons que de tels projets simples et exemplaires sur l'espace public inspirent les Valentinois à jardiner chez eux plutôt qu'à bitumer ! ■

(1) Thierry Moreau, paysagiste-concepteur.
(2) Maîtrise d'œuvre interne – Coûts d'opération : rue Chorier : 144 500 € TTC ; rue Victor Jacquet : 146 500 € TTC.
(3) Les deux rues sont classées en zone de rencontre au sens du code de la route, avec une vitesse des véhicules limitée à 20 km/h.
(4) La température ressentie peut diminuer de 4 à 6°C entre un espace entièrement revêtu d'un sol minéral et dépourvu de végétation et un espace planté.
(5) Maîtrise d'œuvre : Atelier L. paysage & urbanisme, Suez Consulting – Coût d'opération : 2,93 millions € TTC – Financement HT : Europe : 650 000 € ; État (ANRU) : 514 000 € ; Agence de l'eau : 81 523 € ; Département : 151 000 €.



▲ Devant le musée et la cathédrale, des arbres et des massifs fleuris ont pris place. Et partout, les pieds des arbres sont plantés pour éviter le dessèchement des sols.



▲ Le nouvel aménagement de la place de Dunkerque récolte les eaux pluviales dans des noues filtrantes plantées d'une abondante végétation rustique.



▲ Une cinquantaine d'arbres a été plantée dans la cour de l'école Archimbaud pour un climat plus tempéré.
▼ Dans les secteurs minéraux et densément bâtis du centre ancien, des micro-plantations (plantes grimpantes...) sont réalisées avec des riverains volontaires pour les entretenir.





“ Mettre la santé au premier plan des choix d'urbanisme ”

Julien Neasta
Agence régionale de santé (ARS)

« L'urbanisme conditionne notre environnement qui influence notre santé. Les liens sont multiples et les moyens d'agir, nombreux ! Avant l'invention du vaccin, n'oublions pas les avancées majeures du mouvement hygiéniste. L'assainissement a considérablement amélioré l'espérance de vie au XIX^e siècle. » Quatre semaines de formation au diplôme d'établissement Santé publique et aménagement des territoires en 2020 furent révélatrices pour Julien Neasta. Ingénieur du génie sanitaire, son parcours le sensibilise très tôt à l'incidence des pollutions de l'eau sur la santé. Mais c'est alors qu'il saisit toute l'étendue des liens entre la santé, l'environnement et l'urbanisme. Membre de l'Agence régionale de santé (ARS), chef du Pôle santé publique en Drôme⁽¹⁾, il travaille avec son équipe à la surveillance de l'environnement et plaide pour un urbanisme promoteur de santé.

Pourquoi l'ARS s'intéresse-t-elle à l'urbanisme ?

Les facteurs environnementaux et socio-économiques et nos comportements individuels déterminent notre santé à 80%, loin devant notre patrimoine génétique et le système de soin. Il faut donc agir en priorité sur ces facteurs. Au quotidien, l'ARS œuvre à améliorer la santé des habitants en organisant l'offre de soins, mais aussi par la promotion de la qualité sanitaire de l'environnement, la prévention et la sécurité... Ce qui l'amène très logiquement à prôner un urbanisme plus favorable à la santé.

Pourquoi mettre la santé au 1^{er} plan en matière d'urbanisme et d'aménagement ?

Ramener l'humain au 1^{er} plan est fondamental. Cela donne du sens à l'action, des arguments pour aller plus loin, mieux faire... Un arbre planté, un espace végétalisé ou un espace naturel préservé, ce n'est pas juste beau ou écologique. C'est bon pour notre santé, à la fois mentale et physique. Cela contribue au bien-être et à réduire la prévalence de nombreuses maladies (troubles de l'anxiété, AVC, asthme, etc.). À l'ombre d'un arbre, les températures s'abaissent de 5 à 10° C. Or, les canicules en 2022 ont causé 118 décès en Drôme. Végétaliser et rafraîchir les villes et les villages préservent le "capital santé" de la population, et même l'améliorent car les gens se sentent mieux, se rencontrent, pratiquent des activités sportives... D'ailleurs, parlons-en. Selon la revue *The Lancet* (2012), l'inactivité physique cause 6% des maladies

cardio-vasculaires, 9% de la mortalité prématurée... Seul un quart d'heure d'activité par jour est pourtant recommandé. Je me rends à la boulangerie à pied ou à vélo en quelques minutes, et j'ai fait mon quota. Rien d'insurmontable ! Encore faut-il que le trajet vous y incite, soit confortable à emprunter et sécurisé. Bien sûr, une collectivité ne peut pas intervenir sur tous les facteurs favorables à la santé à la fois. Il faut prioriser. Dans l'agglomération de Valence, la pollution de l'air est un facteur de risque prépondérant. Celle aux particules fines occasionne 297 décès par an dans la Drôme, dont 53 sur la seule commune de Valence. Agir sur son principal émetteur – le chauffage résidentiel – est ici un réel enjeu. Dans le Diois, c'est la lutte contre l'insalubrité de l'habitat : 9,3% de logements y sont potentiellement indignes, là où la moyenne drômoise est à 3,7%. J'aime bien citer la rénovation des ruelles du centre ancien à Châtillon-en-Diois. Depuis, les eaux pluviales sont mieux gérées et les remontées d'humidité dans les habitations riveraines limitées, ce qui améliore leur salubrité. Les élus n'avaient pas anticipé ces bénéfices sur la santé mais peu importe, le résultat est là ! Après, j'invite les collectivités à s'engager consciemment en faveur de la santé, à prendre leurs décisions en matière d'urbanisme et d'aménagement au prisme de celle-ci.

Comment l'ARS intervient-elle ?

D'abord en sensibilisant les acteurs de l'aménagement et de la santé, avec l'expertise des Agences d'urbanisme ou des CAUE... Ensuite, se doter d'un bon diagnostic – évaluer les affections santé et les déterminants environnementaux, les croiser et définir les enjeux spécifiques au territoire – est un préalable indispensable pour une collectivité. L'ARS procure des données nécessaires à ces diagnostics, comme celles de l'Observatoire régional de santé⁽²⁾, et peut aussi fournir un appui opérationnel. L'ARS est par exemple aux côtés des élus du SCoT Rhône Provence Baronnies, qui sont engagés dans une dynamique de promotion de la santé. Et nous sommes volontiers disponibles pour qui veut bien nous entendre révéler les liens santé-environnement-urbanisme !

(1) Etablissement public d'État en Région sous tutelle du Ministère de la santé, avec des délégations dans chaque département

(2) Accès à des données territorialisées via le site BALISES : balises-auvergne-rhone-alpes.org